

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 septembre 2025

Le dix septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le quatre septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 9  
Absents : 6

**Présents** : M BAZILLE, M DREUX, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, MME PENLOUP, MME HAVARD

**Absents excusés** : M DEMAZEL, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME EPRON, M NOURY, MME MARY

**Absents qui ont donné pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Madame Adeline HAVARD

**N°2025051 - Objet : ATTRIBUTION POUR LA MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE MAYENNE OMBRIERES DU STADE DE LA COMMUNE DE LANDIVY EN VUE DE LA REALISATION DE 1 AUVENTS PHOTOVOLTAÏQUES.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 13/05/2025.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrière sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site du nouveau parking situé sur une parcelle cadastrale peut accueillir 2 auvents photovoltaïques de dimensions :

- Ombrière 1 : 80.49 m x 27.94 m

La puissance installée est de 497 kWc sur les ombrières pour une surface d'environ 2266 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
La Lortière	Landivy (53420)	OC 0974,0737,0700	2266 m2	497 kWc

Accusé de réception en préfecture  
053-215301250-20250910-DCM2025051-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2025  
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Vu l'avis de publicité publié le 19 juin 2025 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public

Vu l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité,

Considérant que la société Mayenne Ombrières a manifesté son intérêt pour réaliser un projet de développement d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public

Considérant qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet,

Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet

Sur proposition du maire

## DÉLIBÈRE

Article 1 :

Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, décide d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage des Ombrières en vue de la réalisation de trois ombrières photovoltaïques. (Sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que le tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 95 €/MWh et que chacun des coûts de raccordements au réseau soient inférieurs à 22 920 €)

Article 2 :

Approuve la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.

Article 3 :

Décide de retenir

Pour 1 auvents photovoltaïques sur le site la Lortière.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 100 € HT/an sur 30 ans.

Article 4 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation...)

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,  
Adeline HAVARD



Fait et délibéré le 10 septembre 2025  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire

